



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 10 juin 2009

CS – 2.04

Compte rendu des réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni les 28 janvier, 18 mars, 15 avril et 20 mai 2009.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

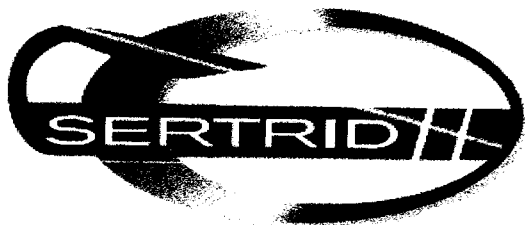
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ces bureaux.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 10 juin 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 23 JUIN 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 28 janvier 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH

Assistaient : MMes Valérie QUONDAM, Sandrine RAMEY ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ

B 2.01 Marché à procédure adaptée : contrôle des rejets **Rapporteur : Marcel GRAPIN**

A l'unanimité, le Bureau attribue comme suit les différents lots :

Désignation	Attributaire	Montant
Lot 1	SOCOTEC	16 320 € H.T
Lots 2 à 9	APAVE	37 530 € H.T

B 2.02 Marché à procédure adaptée : travaux de rénovation du génie civil des ponts bascules **Rapporteur : Marcel GRAPIN**

A l'unanimité, le Bureau attribue le marché à la société POZZI, pour un montant de 155 619.94 € H.T.

B 2.03 Renouvellement de la convention avec ENVIRONNEMENT SA **Rapporteur : Marcel GRAPIN**

A l'unanimité, le Bureau autorise le renouvellement de la convention GSE3 avec ENVIRONNEMENT SA, pour une période de trois ans courant jusqu'au 31 décembre 2011, sur la base d'un montant forfaitaire révisable de 4 110 € H.T/mois

B 2.04 Déchets végétaux : propositions de financement pour l'aménagement des plates-formes.
Rapporteur : Daniel FEURTEY

Parmi les trois propositions de financement présentées, le Bureau, à l'unanimité, retient l'option 3 telle que détaillée ci-après :

- Plafond des travaux retenu pour participation : 70 000 € H.T (par site, et hors acquisition foncière)
- Participation du S.E.R.T.R.I.D : 40%
- Participation des entités : 25%
- Participation des communes ou groupements de communes : 35%

La répartition des 35% est à convenir entre les communes et groupements de communes concernés.

Dans l'hypothèse haute retenue (70 000 € H.T), le financement serait le suivant :

S.E.R.T.R.I.D	Entités (CAB, SIVOM, SICTOM)	Communes ou groupements de communes
28 000 €	17 500 €	24 500 € (à répartir)

Les entités seront saisies par écrit de cette nouvelle proposition sur laquelle elles seront invitées à se positionner dans les meilleurs délais.

B 2.05 Participation du S.E.R.T.R.I.D au Marché aux Fleurs 2009 (8 - 10 mai)
Rapporteur : André HELLE

Le Bureau, à l'unanimité, valide le principe d'une participation du S.E.R.T.R.I.D à cette manifestation, sur la base d'une enveloppe globale (location de chapiteau, achat de jardinières et vacations) d'environ 1 000 €.

B 2.06 Vente de véhicules
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

- Accord de principe du Bureau, à l'unanimité :
- pour la cession des véhicules immatriculés 3011 GR 90 (RENAULT CLIO) et 1789 GW 90 (RENAULT KANGOO) ;
 - pour ne remplacer qu'un seul véhicule sur les deux, soit la CLIO 3011 GR 90, par un véhicule de même gamme.

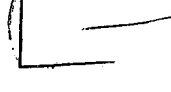
Questions diverses

Information est donnée au Bureau des points ci-après :

- Communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse : courrier du 7 janvier 2009 relatif à la mise en place d'un service de collecte des encombrants ;
- SCEREN : courrier du 19 janvier 2009 concernant la réalisation d'un annuaire des partenaires de l'éducation au développement durable (E.D.D.) – accord du Bureau pour que le S.E.R.T.R.I.D. y figure ;
- Communication : accord de principe pour l'utilisation à venir de papier recyclé, et la diffusion, dans le cadre de la communication vis-à-vis des scolaires et du grand public, de gadgets réalisés à partir de produits recyclés.

BOUROGNE, le 3 février 2009

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 18 mars 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH

Assistaient : Mme Sandrine RAMEY ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ

B 3.01 Communication : cahier des charges de la journée portes ouvertes Rapporteur : André HELLE

Le Bureau retient la date du samedi 6 juin 2009.

Il donne également un avis favorable pour que cette journée soit élargie aux entités : celles-ci pourront disposer d'un stand pour présenter leurs compétences (collecte, tri)

Dans son déroulement, cette journée s'articulera en deux temps : la matinée, réservée aux officiels, l'après-midi destinée au public.

Le prochain numéro du SERTRID'Infos servira notamment de support d'information pour annoncer la manifestation.

A partir de ces lignes directrices, le cahier des charges détaillé sera élaboré et présenté à un prochain Bureau.

B 3.02 Assurance responsabilité civile : avenant n° 2 au contrat SMACL Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Avis favorable, à l'unanimité.

B 3.03 Marché à procédure adaptée : curage des réseaux
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Attribution à BORDY.
Unanimité.

B 3.04 Renouvellement du contrat de maintenance de l'alternateur
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau prend connaissance de la proposition tarifaire de JEUMONT. Il reconnaît que la société, constructeur de l'alternateur, dispose de toutes les compétences pour assurer de manière optimum la maintenance de cet équipement.

Le Bureau, à l'unanimité, surseoit à la signature du contrat proposé, et demande que les tarifs proposés donnent lieu à négociation.

B 3.05 Déchets verts : demande de mise à disposition d'une benne – commune de Plancher-les-Mines
Rapporteur : Daniel FEURTEY

La stricte application des critères d'implantation décidés par le Comité Syndical justifierait une réponse négative.

Cependant, avant de signifier officiellement un refus à la commune de Plancher-les-Mines, le Bureau demande qu'un nouveau contact soit pris, afin d'étudier la possibilité d'une solution alternative (emplacement unique, benne supplémentaire)

Unanimité.

Questions diverses

1. Demande de participation au guide de la CAPEB

Avis défavorable.

2. Demande de subvention CC de la Haute-Savoireuse

Réaménagement du site d'implantation de la benne à déchets verts de GIROMAGNY.

Il manque la confirmation de la participation du SICTOM et le dossier détaillé du projet, qui doit répondre aux besoins définis par le prestataire du S.E.R.T.R.I.D (SUNDGAU COMPOST).

Le Bureau se déterminera au vu du projet global.

3. Maintenance des bennes à déchets verts

Proposition de réfection complète (sablage, peinture) de deux bennes taguées.
La société GMI avait facturé ce type d'intervention à 1 327 € TTC par benne.

Le Bureau demande une mise en concurrence sur la base de trois devis, et donne son accord de principe pour la réalisation de cette opération de maintenance.

4. Quais de transfert

Le SIVOM a fait connaître son refus de continuer à participer aux frais de fonctionnement des quais de transfert, considérant qu'il ne les a jamais utilisés, l'acheminement des déchets à l'Ecopôle étant assuré par ses propres véhicules de collecte.

Sa demande porte sur le remboursement de sa participation aux frais de fonctionnement des quais, l'assiette retenue étant les charges de personnel pour les agents spécifiquement affectés à DANJOUTIN et à ETUEFFONT.

Après différents échanges avec les Présidents du SIVOM et de la Communauté de communes du Sud-Territoire, il a été convenu que ce remboursement ne serait pas rétroactif, et qu'il prendrait effet pour la première fois en 2009, selon des modalités qui restent à définir.

Le principe de ce remboursement demande également à être acté sur la durée.

La proposition consistant à trouver avec le SIVOM les bases d'un accord pour résoudre est mise aux voix.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent cette proposition.

Les démarches seront donc menées en ce sens.

5. Marché SYTEVOM

Le S.E.R.T.R.I.D est attributaire du marché. Les modalités d'exécution ne dépendent pas du S.E.R.T.R.I.D et seront fixées prochainement par le SYTEVOM.

BOUROGNE, le 25 mars 2009

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 15 avril 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH

Assistaient : Mmes Valérie QUONDAM ; Sandrine RAMEY ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS

B 4.01 Dotation vêtements de travail 2009 : propositions **Rapporteur : Robert DEMUTH**

Dans le cadre du renouvellement 2009 de la dotation, il est envisagé de faire réaliser des vêtements personnalisés.

C'est une démarche qui a été adoptée par Territoire Habitat, la Mairie de BELFORT, la C.A.B et le S.M.G.P.A.P.

Il est proposé que le S.E.R.T.R.I.D puisse, lui aussi, s'inscrire dans une démarche de soutien à l'insertion par l'activité économique, dans le cadre de la consultation prochaine pour le renouvellement de la dotation 2009 en vêtements de travail, dans les conditions prévues par le code des marchés publics.

Le Bureau, à l'unanimité :

- émet un accord de principe pour que le S.E.R.T.R.I.D soutienne, à son niveau et selon ses besoins, l'insertion par l'activité économique, sous réserve du contrôle préalable et de la maîtrise des coûts ;
- demande que le personnel soit ensuite associé aux choix dans le cadre du comité technique paritaire ;
- souhaite la réalisation pour essai d'une présérie.

B 4.02 Portes ouvertes du 6 juin 2009 : cahier des charges
Rapporteur : André HELLE

Les modalités d'organisation de la journée sont validées.

Les propositions relatives à l'enveloppe budgétaire sont revues à la baisse.

La question est posée d'une éventuelle distribution de compost au public : avis favorable, sous réserve que cette initiative soit sous la responsabilité du S.E.R.T.R.I.D, et non sous celle de son prestataire.

B 4.03 Avenant n° 1 au contrat d'assurance SMACL – Pacte Environnement
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Avis favorable du Bureau, à l'unanimité.

B 4.04 Déchets verts : point sur la situation de PLANCHER-BAS et PLANCHER LES MINES
Rapporteur : Daniel FEURTEY

Il est rappelé le contexte et la volonté du S.E.R.T.R.I.D d'amener les deux communes à trouver une solution appropriée.

La demande conjointe de ces dernières en date du 31 mars 2009 porte sur le choix d'un nouveau site déterminé de manière concertée, avec deux bennes.

Le Bureau, à l'unanimité :

- accepte la proposition présentée par les communes de PLANCHER-BAS et de PLANCHER-LES-MINES ;
- décide de la mettre en œuvre à titre d'essai, pendant une période transitoire d'une année, au terme de laquelle sera dressé le bilan du site, notamment en terme de rendement ;
- souligne que la décision intervient à titre exceptionnel et qu'elle prend en compte la spécificité du contexte.

B 4.05 Renouvellement du contrat de maintenance GMAO
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Contrat proposé par la société KPF, pour une durée d'un an, d'un montant de 752.04 € HT.

Avis favorable, à l'unanimité.

B 4.06 Consultation pour l'entretien du broyeur.
Rapporteur : Marcel GRAPIN

L'offre de l'entreprise VON DER MEHDEN, moins disante, est retenue à l'unanimité.

Montant : 18 300 € HT

Cette approche de la problématique de la gestion des encombrants pose à nouveau la question d'une ressourcerie. C'est un dossier qui avait déjà été ouvert à l'automne 2008 et abordé en Bureau.

L'éventualité d'un partenariat avec CHAMOIS avait également été posée comme axe de réflexion.

Le Bureau, à l'unanimité, donne un accord de principe pour que l'approche ressourcerie comme une des solutions de traitement des encombrants, soit développée de manière concrète en liaison avec CHAMOIS.

4.07 Consultation assistance technique ATEX
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Attribution de la mission d'assistance à l'APAVE, moins disante, avec une offre à 900 € HT.

Unanimité.

4.08 Médecine professionnelle et préventive : convention 2009-2011 avec Agir Ensemble Pour Notre Santé
Rapporteur : Robert DEMUTH

Unanimité pour la convention triennale proposée, avec un coût visite initial de 52 € par agent, révisable chaque année, et une adhésion annuelle d'un montant de 10 €.

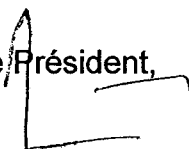
4.09 Remboursement au SIVOM de sa participation aux frais de fonctionnement des quais de transfert
Rapporteur : Daniel FEURTEY

Unanimité du Bureau sur la proposition formulée, soit un remboursement annuel au SIVOM de 31 720 € prenant effet pour la première fois en 2009.

4.10 Vente de véhicule au SIVOM – KANGOO 1789 GW 90
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Unanimité pour la cession de ce véhicule au SIVOM à 4 600 € H.T

BOUROGNE, le 28 avril 2009

Le Président,


Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 20 mai 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents :

MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY (à partir des questions diverses), Robert DEMUTH.

Assistaient :

Mmes Valérie QUONDAM ; Sandrine RAMEY ;
MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS,
Maurice SCHWARTZ.

B 5.01 Renouvellement du contrat de maintenance de l'alternateur
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Les nouvelles propositions financières de JEUMONT sont présentées.

A l'unanimité, avis favorable pour le renouvellement du contrat, pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013).

B 5.02 Avenants aux contrats de maintenance FAC SIMILE
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Bureau propose de surseoir aux propositions, dans l'attente d'autres devis.

Unanimité.

B 5.03 Point sur les travaux ponts bascule
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau prend note de l'avancée des travaux et du jugement favorable au S.E.R.T.R.I.D rendu par le Tribunal Administratif de BESANCON dans le contentieux lié.

B 5.04 Point sur le dispositif d'aménagement des plates formes des déchets végétaux

Rapporteur : Maurice SCHWARTZ

Le dossier n'a pas avancé, les entités ne s'étant pas prononcé à ce jour.
Il leur est donc demandé de faire connaître leur décision.

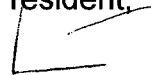
B 5.05 Ordre du jour du prochain comité syndical

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Information au Bureau.

BOUROGNE, le 27 mai 2009

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI